



Naissance d'un enfant au El Salvador: inscription dans le registre suisse de l'état civil

02.05.2022

Documents à soumettre si les parents sont mariés :

- Acte de naissance original de l'enfant (*Partida de nacimiento*).
- Copie du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- Une simple lettre indiquant l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone des parents.

Documents à soumettre si les parents ne sont pas mariés :

- Original de l'acte de naissance complet de l'enfant (*Partida de nacimiento*).
- Le cas échéant : Document attestant de la reconnaissance de l'enfant par le père :
 - Acte public de reconnaissance devant un notaire ou
 - Décision/jugement prouvant la reconnaissance par un tribunal.
- Copie du passeport étranger de l'enfant (le cas échéant).
- Copies simples des passeports ou des cartes d'identité des deux parents.
- De la mère/père non suisse :
 - Acte de naissance original (*Partida de nacimiento*).
 - Document attestant l'état civil :
 - Si célibataire : l'acte de naissance suffit.
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Partida de defunción*).
 - Affidavit de domicile (lieu, province, pays) et d'état civil au moment de la naissance de l'enfant fait devant un notaire.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Tous les documents notariés doivent être légalisés auprès de la [Cour Suprême d'El Salvador](#), puis apostillés auprès du Ministère des Affaires Etrangères d'El Salvador.

Corte Suprema de Justicia de El Salvador

Adresse: Final 17 Calle Poniente y Diagonal Universitaria, Palacio Corte Suprema de Justicia, Centro de Gobierno, San Salvador, El Salvador; Tel: (+503) 2271-8888

- Tous les documents officiels doivent être apostillés par le [Ministère des Affaires Étrangères d'El Salvador](#).

Bureaux décentralisés du Ministère des Affaires Étrangères pour les apostilles

1. Centro de Gobierno Adresse: Final 17 Av. Nte. Centro de Gobierno, San Salvador Tel: (+503) 2237-5601/ 2237-5605/ 2237-5604	3. Santa Ana Adresse: Calle Libertad, entre 9° y 11° Ave. Norte Tel: (+503) 2231-1443 / 2237-5611
2. Centro Comercial Las Cascadas Adresse: Centro Comercial Las Cascadas, 2o. Nivel, Local 219-L, Av. Jerusalén, Antiguo Cuscatlán, La Libertad Tel: (+503) 2231-1176 / 1179 / 1178	4. San Miguel Adresse: 6a calle oriente #304, frente al ex Instituto Migueleño de Comercio y contiguo a Comercial René, Barrio La Cruz, San Miguel Tel: (+503) 2237-5612 / 2237-5613 / 2237-5660

Emoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Remise de documents

Pour soumettre vos documents, veuillez contacter le Consulat général au El Salvador par e-mail sansalvador@honrep.ch ou par téléphone (+503) 2263-5706.

Adresse : 9a. Calle Poniente Bis, Pje. Bella Vista # 356B, Col. Escalón, San Salvador.

Informations supplémentaires

- Les documents d'état civil sont délivrés par les *Alcaldías Municipales* de chaque municipalité et/ou département du El Salvador.
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- Si vous possédez un certificat suisse ou un livret de famille et que vous souhaitez le mettre à jour, veuillez également envoyer l'original à votre représentation.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- Le dossier sera envoyé à l'autorité compétente en Suisse. Le délai d'attente pour l'enregistrement dépend du canton concerné (au moins 2 mois).
- **Après avoir reçu un courriel de l'ambassade confirmant l'enregistrement de la naissance en Suisse, vous pourrez demander un passeport suisse pour votre enfant :**
<http://www.passeportsuisse.ch/>

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>